



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 032/CENI/2022

Faisant suite, d'une part, à l'arrêt REA. 189/182/190 du Conseil d'Etat du 02 juin 2022 annulant l'arrêt RCE 066/06/067/068 de la Cour d'appel de Maniema et ordonnant à la CENI d'organiser un nouveau scrutin de l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur de Province du Maniema et, d'autre part, à l'Arrêt R. Const 1800 de la Cour constitutionnelle du 22 juillet 2022, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) rend public par sa Décision n° 040/CENI/AP/2022 du 22 septembre 2022, le calendrier de l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur de la Province du Maniema.

Les activités opérationnelles subséquentes de ce calendrier se présentent de la manière suivante :

- **Du 14 au 16 octobre 2022** : Campagne électorale ;
- **Le 18 octobre 2022** : Vote des Gouverneur et Vice-gouverneur de la Province du Maniema par les Députés Provinciaux, Affichage au Bureau de vote et annonce des résultats provisoires par le Bureau de la CENI ;
- **Du 20 au 27 octobre 2022** : Dépôt des recours en contestation des résultats provisoires devant la Cour d'Appel de Kindu faisant office de Cour Administrative d'Appel ;
- **Du 28 octobre au 03 novembre 2022** : Traitement des contentieux des résultats par la Cour d'Appel ;
- **Le 04 novembre 2022** : Publication des résultats définitifs par la Cour d'Appel de Kindu faisant office de Cour Administrative d'appel ;
- **Du 04 au 06 novembre 2022** : Notification des arrêts de la Cour d'Appel à la CENI ;
- **Le 09 novembre 2022** : Transmission des dossiers physiques des candidats élus au Président de la République pour investiture.

La CENI saisit cette occasion pour inviter l'Assemblée provinciale du Maniema, les partis politiques, les regroupements politiques ainsi que les candidats à l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur de la Province du Maniema à mettre tout en œuvre pour la tenue des scrutins crédibles et apaisés.

Fait à Kinshasa, le 22 SEPT 2022

Pour le Rapporteur empêché,

Paul MUHINDO MULEMBERI VAHUMAWA

Rapporteur Adjoint